

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 539/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 459/6° L du 26 mars 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à « Electricité de Djibouti » l'aval du Territoire au découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti auprès des organismes bancaires de la place pour l'année 1968.

n° 539/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
8 avril 1968

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1968

Date du numéro
25 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 459/6° L du 26 mars 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à « Electricité de Djibouti » l'aval du Territoire a découvert bancaire de 80 millions de francs Djibouti auprès de organismes bancaires de la place pour l'année 1968.